



DEMANDE DE BAPTEME REPUBLICAIN

Nom de l'enfant :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Date de la cérémonie :

Heure :

PARENT 1

Nom :

Prénom(s) :

Profession :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

PARRAIN - MARRAINE

(âge minimum : 13 ans)

Nom :

Prénom(s) :

Profession :

Adresse :

.....

N° téléphone :

PARENT 2

Nom :

Prénom(s) :

Profession :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

PARRAIN - MARRAINE

(âge minimum : 13 ans)

Nom :

Prénom(s) :

Profession :

Adresse :

.....

N° téléphone :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA CÉRÉMONIE

Nombre d'invités prévus (approximatif) :

Souhaitez-vous rencontrer l'écu qui célébrera le baptême avant le jour de la cérémonie? oui non

Si oui, quelles sont vos disponibilités (jours et horaires) ?

Souhait d'un(e) élu(e) en particulier (joindre une demande écrite) oui non

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PERSONNALISATION DE LA CÉRÉMONIE

(Ces informations permettent de rendre unique cette cérémonie, elles restent toutefois facultatives)

Un discours personnel est-il prononcé par le ou les parents ? oui non

Un discours personnel est-il prononcé par le parrain et/ou la marraine ? oui non

Souhaitez-vous diffuser une musique personnelle (qui sera diffusée lors de la signature des documents par exemple) oui non

Nous vous conseillons de venir essayer votre support (USB, CD) avant le jour de la cérémonie.
De préférence, ces supports ne doivent comporter que les morceaux de musique choisis et ce, dans l'ordre de passage lors de la cérémonie.

Souhaitez-vous apporter des précisions pour personnaliser le discours de l'écu officiant lors de la cérémonie (chanson préférée, héros favori, nom du doudou, anecdote....) ? oui non

.....
.....

DEPOT DU DOSSIER

Merci de prendre rendez-vous auprès du service population **au moins 1 mois avant la date de la cérémonie** au 02.98.42.71.00 ou par mail etat-civil@mairie-guipavas.fr afin de déposer votre dossier accompagné des pièces justificatives suivantes :

- L'acte de naissance de l'enfant ou la pièce d'identité ou le livret de famille
- La pièce d'identité des parents en cours de validité
- La pièce d'identité des parrains/marraines en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins d'un an

SIGNATURE(S) DU OU DES PARENTS

QUESTIONS / REPONSES LIEES A LA CEREMONIE

Le baptême républicain créé-t-il des obligations ?

Le baptême républicain n'est prévu par aucun texte et ne crée aucune obligation. Il s'agit d'un engagement moral d'ordre privé. La cérémonie en mairie est symbolique et n'a pas de valeur légale. Le baptême à l'hôtel de ville est destiné à faire adhérer l'enfant aux valeurs républicaines et c'est pourquoi on l'appelle également baptême républicain. En cas de décès des parents, les parrains/marraines sont investis d'une responsabilité morale, mais la loi civile ne leur reconnaît aucun statut particulier. Les parents peuvent désigner un parrain et/ou une marraine comme tuteurs par testament.

Faut-il obligatoirement un parrain et une marraine ?

Non, le maire peut en toute liberté célébrer un baptême républicain avec deux parrains, deux marraines ou un seul d'entre eux par exemple.

Quelle est la limite d'âge ?

Il n'y a pas de limite d'âge pour la personne parrainée.

A Guipavas, le baptême républicain est organisé à l'attention des personnes mineures. Le parrain et/ou la marraine doivent être âgés d'au moins 13 ans (âge de discernement).

Protection des données personnelles

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service population de la mairie de Guipavas. Les données nécessaires sont archivées chaque année conformément à la réglementation. Dans le cadre des lois et règlements en vigueur relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations le concernant, en s'adressant auprès du service population. Conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données RGPD 2016/679 et à la réglementation nationale associée, vous disposez de droits d'accès, de rectification et d'opposition de vos données personnelles en vous adressant à : Ville de Guipavas - Délégué à la protection des données - Place Saint Eloi - 29490 GUIPAVAS, ou par courriel à dpo@mairie-guipavas.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.